

DOCUMENT 2.1 : Terminologie du budget fédéral

Vous trouverez ci-dessous certains des termes et concepts associés au budget du gouvernement fédéral. Prenez-en connaissance à l'avance ou en regardant les vidéos éducatives sur les fondements d'un budget.

GÉNÉRALITÉS

- **Budget** : Un plan financier ou une prévision financière qui comporte une répartition des sommes à recevoir et des sommes à dépenser au cours d'une période donnée. Le gouvernement fédéral publie un budget annuel au printemps de chaque année.
 - **Budget équilibré** : Lorsque les revenus atteignent un montant équivalent aux dépenses.
 - **Déficit** : Lorsque le gouvernement a plus de dépenses que de revenus, et qu'il doit emprunter de l'argent pour combler le manque à gagner.
 - **Dettes** : La somme d'argent empruntée au fil du temps que le gouvernement devra rembourser.
 - **Économie** : La richesse et les ressources d'un pays, surtout en ce qui concerne la production et la consommation de biens et de services. Parfois, le gouvernement tente de stimuler l'économie grâce à ses dépenses et investissements.
-

DÉPENSES

- **Paiements de transfert** : Une partie des dépenses du gouvernement fédéral est liée aux transferts versés à des particuliers, aux gouvernements provinciaux et territoriaux et à d'autres groupes.
 - **Transferts aux particuliers** : Comprend les prestations aux aînés, les prestations d'assurance-emploi (AE) (pour ceux qui sont au chômage ou qui ne peuvent pas travailler) et les prestations aux enfants.
 - **Transferts aux provinces et aux territoires** : Il existe trois grands types de transferts aux provinces et aux territoires.
 - Le **Transfert canadien en matière de santé** assure un financement à long terme des programmes et services de santé.
 - Le **Transfert canadien en matière de programmes sociaux** prévoit le financement de l'éducation postsecondaire, des programmes et services sociaux pour les enfants, comme les services de garde.
 - **Les programmes de péréquation** sont liés aux paiements qui visent à combler les écarts économiques entre les provinces et à fournir un niveau de services publics raisonnablement comparable dans chaque province. (Le programme suscite une certaine controverse autour du calcul des transferts et de la structure du programme.)
 - **Autres transferts** : Les paiements versés aux agriculteurs et producteurs alimentaires, ainsi qu'à d'autres groupes ou organismes pour l'aide étrangère et les infrastructures (structures physiques et organisationnelles, comme les routes et chemins, et l'approvisionnement en électricité).
 - **Dépenses de programme** : Les coûts liés au fonctionnement d'environ 128 ministères, agences et sociétés d'État (entreprises appartenant au gouvernement).
 - **Intérêt sur la dette (dette publique)** : L'intérêt couru sur la dette (argent emprunté, mais qui n'a pas encore été remboursé).
-

SOURCES DE REVENUS

- **Impôts** : Le gouvernement fédéral perçoit des sommes d'argent auprès de différentes sources pour financer ses dépenses.
 - **Impôts personnels** : Les sommes perçues auprès de particuliers en fonction de l'argent gagné dans le cadre d'un emploi ou à l'issue d'un investissement.
 - **Impôts sur les sociétés** : Les sommes perçues auprès des entreprises, calculées selon un pourcentage de leurs profits.
 - **Taxe sur les produits et services (TPS)** : Ajoutée au coût des achats, comme les vêtements et les cours liés à une activité sportive.
 - **Autres taxes** : Comprend les droits à l'importation, les taxes sur le carburant et les droits sur l'alcool et le tabac.
 - **Cotisations à l'assurance-emploi (AE)** : Le gouvernement fédéral perçoit des cotisations à l'assurance emploi (AE) auprès des employeurs et employés afin de verser les prestations d'assurance emploi.
-